



COMMUNE DE VALREAS

Police Municipale
Dossier suivi par Vincent DEFOSSE
Responsable Pôle Sécurité
Tél : 04.90.10.06.60. – Fax : 04.90.37.69.75
Courriel : secretariatpm@mairie-valreas.fr
PM/VD/LD

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-07/17

Portant modification temporaire du stationnement place Aristide Briand afin de réserver deux places de stationnement situées devant "la Maison de l'Enclave des Papes" permettant l'installation d'un camion "La Confiserie de l'Enclave" à l'occasion des festivités de la Fête Nationale du vendredi 12 juillet 2024 à 7h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 01h00 le lendemain.

■ LE MAIRE DE VALREAS,

- VU l'article L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article R.610-5 du Code Pénal ;
- VU les articles, R.411-1 à R.411-5, R.411-7, R.411-8, R.417-3 et R.417-10 du Code de la Route paragraphe III alinéa 4° ;
- VU l'Arrêté Ministériel du 24/11/1967 modifié ;
- VU l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière du 07/06/1977 et du 07/07/1977 ;
- VU l'Arrêté Interministériel du 07/06/1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU l'arrêté municipal du 17/07/2000, relatif à la réglementation générale de la circulation et du stationnement ainsi que de l'utilisation de la voie publique ;
- VU l'arrêté du Maire n°2020-06/11 du 5 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Franck VIGNE Adjoint délégué à la sécurité ;
- VU la demande de Monsieur SUAOU Patrick en date du 3 juillet 2024,
- VU l'avis favorable des élus ;

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de Valréas afin d'assurer la sécurité et le bon ordre sur la voie publique et de veiller à salubrité et la tranquillité publiques ;

Considérant qu'il convient de réserver 2 places de stationnement place Aristide Briand devant "la Maison de l'Enclave des Papes" permettant l'installation d'un camion "La Confiserie de l'Enclave" à l'occasion des festivités de la Fête Nationale du vendredi 12 juillet 2024 à 7h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 01h00 le lendemain.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : du vendredi 12 juillet 2024 à 7h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 01h00 le lendemain, le stationnement est réservé sur deux places situées devant "La Maison de l'Enclave des Papes", place Aristide Briand.

Ces 2 places sont réservées à l'installation d'un camion de confiserie pendant les manifestations de la Fête Nationale du 14 juillet organisées par le Comité des Fêtes de Valréas.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas opposables aux véhicules d'intervention des centres de secours, police et gendarmerie.

Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 : Lesdites places peuvent être rendues à leur usage initial en cas de fin prématurée ou d'annulation de la manifestation.

Les droits des tiers demeurent expressément réservés pour autant qu'ils ne s'opposent pas aux mesures d'intérêt général.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté sont constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements. Les véhicules se trouvant en stationnements gênants ou interdits font l'objet d'enlèvement et de mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux et Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit au recueil des actes administratifs de la commune et affiché sur les lieux de mise en place des signalisations et dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Commandant du centre de secours,
- L'intéressée.

Fait à Valréas, le 4 juillet 2024.

Pour le Maire,
Par déléation,
L'Adjoint délégué à la sécurité,
Franck VIGNE.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication sur le site internet de la ville le : 7-8 JUL 2024